

## FACE AUX **ATTAQUES INCESSANTES** CONTRE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, NOS MÉTIERS, NOTRE STATUT, **LE SNES-FSU PROPOSE DES ACTIONS DIVERSIFIÉES** ET APPELLE À **LA GRÈVE LE 24 JANVIER !**

Tout d'abord, nous vous présentons tous nos vœux pour cette année 2019 et vous remercions d'avoir conforté [le SNES comme premier syndicat du second degré et la FSU comme première fédération de l'Éducation nationale](#).

La fin de 2018 et cette première semaine ont été marquées par des mouvements de professeurs, CPE, AED et Psy-EN et de lycéens qu'il s'agit d'amplifier car le gouvernement continue à n'opposer que le mépris à nos revendications :

- **salaires de nouveau en baisse**. Or grâce aux [campagnes d'informations](#) que le SNES et la FSU mènent depuis des années, tout le monde s'accorde maintenant à reconnaître qu'il y a un problème spécifique concernant les rémunérations dans l'Éducation Nationale ;
- **postes supprimés** sans même en assumer l'ampleur puisque [la communication officielle](#) prétend qu'ils seront compensés par des heures supplémentaires ! Par ailleurs, deux heures supplémentaires obligatoires au lieu d'une seule actuellement, les [syndicats de la FSU s'y opposent](#) ;
- **hausses des effectifs**, en particulier en collège, non prises en compte dans les moyens, et donc dégradation des conditions de travail des élèves comme des personnels ;
- **réformes des lycées et du bac** dont [les effets délétères se confirment](#) au fur et à mesure qu'elles se mettent en place dans les établissements ;
- **autoritarisme renforcé** par de nouvelles dispositions visant à museler la parole des personnels. **Signez massivement la [pétition FSU](#)**.

Deux réformes sont en préparation : celle des **statuts de la Fonction publique** et celle des **retraites**. À l'état de projet sans plus de précisions pour le moment, on sait déjà qu'elles signeraient de graves régressions. Nous devons nous mobiliser sans attendre, le calendrier gouvernemental étant toujours calé sur une discussion de ces deux réformes au cours de l'année 2019...

**Tout cela doit cesser, les personnels doivent être entendus, respectés, reconnus.**

Pour cela, c'est une **action en continu** que le SNES-FSU entend mettre en place sans attendre :

- vous trouverez [ici](#) des éléments pour les mobilisations dans les établissements : [lettre au ministre](#) ou à [mon parlementaire](#) concernant le projet de loi "École de la confiance" ; pétition ["non à l'article 1"](#) ; [action établissement ou département](#) à faire connaître, distributions de tracts ([effectifs](#), [collège](#), [lycée](#)...). L'objectif est d'avoir un maximum d'actions, par exemple des photos de rassemblements à l'occasion d'une heure syndicale, des prises de position décidées en assemblées générales, etc. Nous appelons en particulier tous les établissements qui le peuvent à **se réunir jeudi 17** et à **poster leurs actions** ce jour-là et à nous les envoyer pour que nous alimentions le fil d'actualité et d'action sur notre [site académique](#).
- l'intersyndicale du second degré (SNES-SNEP-SNUJEP-SNETAP pour la FSU, CGT, FAEN et Solidaires) ainsi que les organisations lycéennes, [appellent à la grève jeudi 24 janvier](#). La grève s'inscrit dans une dynamique d'action partant du



terrain, d'où l'importance de faire monter la pression dès cette semaine, quelle que soit l'ampleur de l'action, et de mobiliser dès maintenant pour en assurer le succès jeudi 24.

Des contacts ont aussi lieu avec les "stylos rouges" afin de rassembler toutes les forces et toucher le maximum de collègues.

**Dans l'académie**, de nombreuses actions sont organisées dans les établissements contre la réforme Blanquer (suivre [notre fil de la mobilisation](#)). Lors du CTA du 20 décembre sur la carte académique des enseignements de spécialité à la rentrée 2019, les élu-es de la FSU ont rappelé leur opposition aux réformes Blanquer du lycée et du Bac, se sont fait l'écho des grandes interrogations et inquiétudes des établissements quant à leur impréparation totale et leur mise en place précipitée, ont fait valoir les demandes remontées des lycées et arraché quelques améliorations (cf. [notre compte-rendu](#)). A l'issue du CTA, la proposition de la Rectrice un vote contre unanime (5 FSU/3 UNSA/1 FO, l'élú du SNALC étant absent !). Un second CTA a été reconvoqué en urgence le lendemain, conduisant à un 2<sup>e</sup> vote unanime CONTRE (à nouveau FSU/UNSA/FO, l'élú SNALC étant toujours absent !).

**Dans l'Aude**, AG à Carcassonne lundi 14 janvier à 20h (Jules Fil collectif à l'origine avec SNES-FSU, CGT, non syndiqués) et le mardi suivant à Castelnaudary.

**Dans le Gard**, une **conférence de presse** au sujet de la mise en place de la réforme du lycée se tiendra, à l'initiative du Snes Gard, le **mardi 15 janvier 2019 à 12h30 dans les locaux de la FSU. Chaque section de lycée est invitée y être représentée**, afin de pouvoir informer la presse de la situation de tous les établissements concernés par la réforme.

**Dans l'Hérault**, le SNES est à l'initiative d'une intersyndicale qui aura lieu le mardi 15 janvier pour décider des actions à venir.

**En Lozère**, pour préparer la journée de grève du 24 janvier et arrêter les différentes modalités d'action à mettre en œuvre, les syndicats de la FSU Lozère appelant à cette journée d'action viennent d'inviter les différentes organisations syndicales du département à se réunir le **mercredi 16 janvier à 18h30 au local de la FSU Lozère** (Espace Jean Jaurès à Mende). Un communiqué sera diffusé à l'issue de cette réunion pour informer sur les différentes actions qui auront lieu ce jour-là sur le département. Les syndicats de la FSU appelant à cette journée d'action **souhaitent ouvrir cette réunion à une délégation de "stylos rouges" qui pourrait ainsi s'associer à cette journée d'action**. Ils invitent donc des collègues participant à ce mouvement à se joindre à nous lors de cette réunion intersyndicale.

**Dans les PO**, une AG organisée le jeudi 10 janvier à 17h30 au lycée Maillol a rassemblé une soixantaine de personnes ([compte-rendu ici](#)). Elle a décidé **l'organisation d'une intersyndicale Éducation lundi 14 janvier à 17h au siège de la FSU** et d'une **nouvelle AG jeudi 17 janvier à 17h30** sur Perpignan (Lycée Maillol à confirmer). Par ailleurs, une intersyndicale interprofessionnelle départementale se réunira mercredi soir à la Bourse du Travail.

**Notre force, c'est la conviction que notre combat est d'intérêt général, pour les élèves, pour une société plus juste, toutes et tous ensemble pour mettre un coup d'arrêt au mépris et construire une éducation à la hauteur des enjeux.**

## RÉFORME DU LYCÉE ET DU BAC

Suivez [sur notre site le fil académique](#) de l'actualité et de l'action sur la réforme du lycée et du Bac.

Lors du CTA du 20 décembre sur la carte académique des enseignements de spécialité à la rentrée 2019, les élu-es de la FSU ont rappelé leur opposition aux réformes Blanquer du lycée et du Bac, se sont fait l'écho des grandes interrogations et inquiétudes des établissements quant à leur impréparation totale et leur mise en place précipitée, ont fait valoir les demandes remontées des lycées et arraché quelques améliorations (cf. [notre compte-rendu](#)). A l'issue du CTA, la proposition de la Rectrice un vote contre unanime (5 FSU/3 UNSA/1 FO, l'élú du SNALC étant absent !). Un second CTA a été reconvoqué en urgence le lendemain, conduisant à un 2<sup>e</sup> vote unanime CONTRE (à nouveau FSU/UNSA/FO, l'élú SNALC étant toujours absent !).

## STAGIAIRES

Sur notre site [les dernières actualités des stagiaires](#) :

- les **barèmes par vœu pour les mutations inter-académiques**, avant consultation des instances paritaires
- les conditions d'éligibilité à la **prime d'activité**

## ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE

La note de service relative à l'accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude est parue au [BO n°1 du 3 janvier 2019](#). La circulaire rectorale est [disponible ici](#).

**Les candidatures sont à saisir via I-Prof du 7 au 27 janvier 2019.**

Toutes les informations sont [sur notre site](#).

## TEMPS PARTIELS RENTRÉE 2019

Les circulaires rectorales « Temps partiels » pour l'année scolaire 2019-2020 viennent d'être publiées ([enseignants /cpe](#) et [Psy-EN](#)). **Les demandes sont à effectuer pour le 31 mars dernier délai**, à l'exception des temps partiels de droit qui peuvent intervenir en cours d'année scolaire suivant immédiatement un congé maternité, paternité, d'adoption, parental ou afin de donner des soins à un ascendant. Pour des raisons d'organisation, le rectorat demande les remontées des établissements pour le 23 janvier 2019 (retour dans les secrétariats pour le 9 janvier 2019). Ne pas se bloquer sur cette date, la date légale restant bien le 31 mars.

Qui est concerné ? Quelle rémunération ? Ma quotité de service ne correspond pas à un nombre d'heures entier : que se passe-t-il ? Je souhaite un temps partiel annualisé. Comment cela fonctionne-t-il ? En temps partiel, puis je percevoir des heures supplémentaires ? Je demande ma mutation cette année : comment sera instruite ma demande ? puis je surcotiser pour la retraite ? [Toutes les infos sur notre site](#)

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

**Les élections professionnelles de novembre/décembre 2018 ont été caractérisées par une forte participation, et une confiance renouvelée en le SNES et la FSU.**

Malgré des dysfonctionnements inacceptables ayant conduit à l'arrêt du vote une journée entière, et des modalités de vote qui ont démobilisé nombre de collègues (lire [notre déclaration liminaire](#)), le taux de participation a dépassé celui de 2014 (47,64% contre 47,05%). **Les personnels ont ainsi envoyé le message au gouvernement de leur attachement au paritarisme et à la représentation syndicale.**

**Les personnels ont réaffirmé leur confiance en la FSU en la plaçant largement en tête du vote en CTA.** La composition du CTA 2018-2022 ne change pas par rapport au précédent : 5 élu-es FSU, 3 UNSA, 1 FO, 1 SNALC.

**Dans les CAPA et CCP où il se présentait, le SNES reste le syndicat largement majoritaire de nos professions, en obtenant 40,5% de l'ensemble des voix, dépassant le 2e (SNALC) de 21,8 points !**

Le SNES obtient 10 sièges (=) sur 19 à la CAPA des certifiés, 6 sièges (=) sur 10 à la CAPA des agrégés, 2 sièges (-1) sur 4 à la CAPA des Psy-EN. Le SNES effectue un score en forte hausse chez les CPE (35,4% en 2018 contre 21,9% en 2014) et passe de la 3<sup>e</sup> à la 1<sup>ère</sup> place dans ce corps ! Le SNES y obtient 2 sièges sur 5 (contre 2 sur 8 en 2014, la composition de la CAPA ayant changé en passant de 8 à 5 élus).

Le SNES obtient 2 sièges (-1) sur 5 à la CCP des AED-AESH, et perd son siège à la CCP des contractuels enseignants.

Dans les autres CAPA des enseignants :

- prof EPS : le SNEP obtient 9 sièges (=) sur 9
- PLP : le SNUEP-FSU gagne 50 voix et obtient 1 siège (=) sur 10

**Merci à toutes les électrices et tous les électeurs pour leurs suffrages et leur confiance !**

SNES-FSU Montpellier

Enclos de Lys, B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER

04.67.54.10.70 ; [s3mon@snes.edu](mailto:s3mon@snes.edu) ; <http://www.montpellier.snes.edu>



[L'adhésion en ligne](#)  
[Le bulletin d'adhésion](#)